



COVID-19 : Plan de protection du Tennis Club Onex

Valable dès le 19 avril 2021

TCONEX

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TC Onex est Nathalie Naef, 079 447 80 94, nathalie@tc-onex.ch

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Mesures
Toutes les personnes présentes dans le club se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains
Il est recommandé à tous les joueurs de prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.
Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du club en tout temps sauf durant la partie de tennis. Il est également obligatoire dans le Club House (Entrée, secrétariat, etc...). Cette obligation ne s'applique pas aux enfants de moins de 12 ans et aux personnes bénéficiant d'un certificat médical.
On renonce à la traditionnelle poignée de main

1.3. Distance sociale

Respect des distances (distance minimale de 1.5 mètre entre toutes les personnes)

Mesures
Il doit aussi y avoir une distance minimale de 1,5 mètre entre les bancs ou les chaises des joueurs
La distance de 1,5 mètre doit être également respectée dans le Club House

1.4. Fréquentation des installations

Les groupes sont actuellement limités à 15 personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence

Mesures
Courts
Un maximum de 15 personnes nées en 2000 ou plus âgées sont autorisées à jouer sur un court de tennis extérieur
Les personnes nées en 2001 ou après sont autorisées à jouer sur un court extérieur sans restriction de nombre
Club House
La distance de 1,5 mètre doit également être respectée dans le Club House
L'accès aux vestiaires n'est pas autorisé
Terrasse

L'utilisation de la terrasse (tables, lounge) est possible avec 4 personnes maximum par table ou sur le lounge, interdiction de se déplacer d'une table à l'autre et port du masque sauf lorsque l'on consomme. Le traçage est assuré grâce à un code QR se trouvant sur les tables. Le règlement est affiché sur la terrasse.
--

1.5. Enregistrement & traçage

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage des éventuelles chaînes d'infection.

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection est assuré par les mesures suivantes :

Mesures
Les nom et numéro de téléphone des joueurs invités ou procédant à une location doivent être indiqués lors de la réservation sur le site Plugin.ch ou à défaut être annoncées au secrétariat (info@tc-onex.ch)
Il est obligatoire pour les membres de s'inscrire sur le site des réservations avant de pouvoir jouer
Le site est accessible sur smartphone ou ordinateur https://www.tc-onex.ch/reservation/
Les personnes non inscrites sur le planning seront priées de quitter le terrain.

1.6. Personnes présentant des symptômes de maladie

Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin de famille et suivre ses directives. Il faut informer immédiatement les partenaires de jeu et le responsable COVID du club des symptômes de maladie.

1.7. Devoir d'information

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Les mesures de protection du club peuvent être consultées en tout temps sur le site du club par les membres et les parents de l'école de tennis. Les directives Swiss Tennis et du TC Onex sont affichées au club.

1.8. Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, l'utilisateur accepte les mesures de protection définies
Il incombe en particulier aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives
Lors de l'arrivée sur le court, les joueurs prêtent une attention particulière à respecter une distance
Les membres font attention à ne pas rester trop longtemps près des terrains avant et après leur partie. Ils respectent en particulier l'interdiction générale de regroupement de plus de 15 personnes.

2. Mesures pour l'enseignement du tennis

2.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Communication du modèle de protection à tous les membres du club et aux parents des élèves

2.2. Mesures d'hygiène particulières

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

Mesures
Les moniteurs et professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs élèves une quantité suffisante de désinfectant.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés
Les parents sont priés d'éviter des rassemblements de plus de 15 personnes en extérieur

2.3. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation du club
Les coordonnées des enfants de l'école de tennis sont connues par le responsable de l'école de tennis et une liste de présence des élèves est tenue à jour

Conclusion

Ce document a été établi par le comité du TC Onex en date du 20 avril 2021